

LA PLUS FORTE VENTE DE LA RÉGION

LILLE. 108, Rue de Paris
PARIS. 43, Bd Ha. Sévigné

JOURNAL D'INFORMATION

L'Égalité

de Roubaix - Tourcoing

BUREAUX: ROUBAIX 531-17
43, rue de la Gare, 43

FOURCOING 9-63
5, rue Frédéric Lemaître

DIRECTRICE: M^{me} Eug. GUILLAUME.

Un Triomphe écrasant!

265.330

C'est le nombre de réponses que nous a valu notre CONCOURS DE LA PROFESSION PRÉFÉRÉE

Nous avons entretenu nos Lecteurs de l'immense succès que remportait notre Concours. Nous sommes en mesure de dresser le bilan définitif de notre compétition et de montrer à quel point elle a enthousiasmé la masse toujours grossissante de nos Lecteurs. Nous publions, ci-dessous, le constat officiel du nombre de réponses enregistrées, établi par ministère de M^r Paul FANYAU, Chevalier de la Légion d'honneur, huissier près les tribunaux de Lille, qui a présidé aux opérations de contrôle.

MM 19302

L'an mil neuf cent trente quatre, le quatorze décembre à la requête de Messieurs les Directeur et Administrateurs du Journal "LE RÉVEIL DU NORD" dont le siège est à Lille, Rue de Paris n° 186 Bis.

Je, Paul FANYAU, Chevalier de la Légion d'Honneur, Huissier près les Tribunaux étant à Lille, y demeurant 38 Rue Basse, soussigné.

Me suis transporté dans les locaux dudit Journal en étant, j'ai été reçu par Messieurs Georges BAUVAL, Secrétaire Général de l'Administration, et Mlle GRST Gérant dudit Journal, qui m'ont donné connaissance des dispositions établies par l'Administration, en vue de la participation des lecteurs du "RÉVEIL DU NORD" au Grand Concours de la "Profession Préférée".

Et de suite, j'ai été requis par les susnommés au nom dudit Journal, d'avoir à constater dans la salle d'Honneur du "RÉVEIL DU NORD" le dépôt des réponses reçues pour le Concours visé, et le 14 décembre.

Obtempérant à la réquisition susdite, j'ai aussitôt, accompagné Messieurs BAUVAL et GRST dans la salle d'Honneur du "RÉVEIL", été au premier étage, et ai procédé en leur présence à la vérification minutieuse des envois reçus et réunis dans ladite salle.

Leur dénombrement terminé a donné comme résultat le chiffre total de DEUX CENT SOIXANTE CINQ MILLE TROIS CENT TRENTES réponses. (265.330).

En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Coût: cent trente et un francs soixant

Gimb.	4.00
G.R.	25.00
Vac.	80.00
Imp.	15.00
Rap.	1.85
R. d.	5.98
151.10	

Enregistré à Lille le 15 décembre 1934
folio 25 case 20 Reçu quinze francs.

Ying

On voit, par ce document, le triomphe écrasant qu'a remporté notre épreuve.

265.330 RÉPONSES

C'est le nombre formidable de bulletins que nous a valu notre CONCOURS DE LA PROFESSION PRÉFÉRÉE. Cependant, ce chiffre si élevé qu'il soit, n'est pas pour nous étonner. En effet, notre compétition fut tout de suite populaire et souleva dans le public de notre région du Nord de la France un engouement incroyable. C'est avec joie que nos Lecteurs ont suivi l'épreuve et se sont mis au travail avec l'espoir bien compréhensible d'enlever, sinon le premier prix de 50.000 FRANCS, EN ESPÈCES, du moins de figurer parmi les DEUX MILLE HEUREUX GAGNANTS.

Jamais concours ne rencontra pareille sympathie parmi les masses. On en a eu la confirmation dans la période qui s'est étendue de la publication de la dernière profession, à la date limite d'expédition des réponses.

Partout, dans tous les milieux, dans toutes les réunions, dans toutes les conversations, on commentait notre Concours et on s'extasiait sur la générosité de notre journal, qui avait voulu donner à ses fidèles Lecteurs une preuve tangible de son amitié.

265.330 REPOSSES

C'est un chiffre indiscutable et indiscuté qui dit bien ce qu'il veut dire! Il montre le développement incessant de notre journal dans notre belle région du Nord de la France, en dépit des difficultés économiques que nous traversons et de la faueur, toujours plus grande, que nos compétitions rencontrent auprès de tous dans toutes les classes de la société. La publication de ces chiffres nous permet, une fois de plus, d'exprimer à nos Lecteurs et Amis toute notre gratitude. Les opérations de dépouillement de notre Concours se poursuivent le plus rapidement possible. Nous continuerons de tenir nos Lecteurs au courant de leur développement.

L'ÉTRANGE RENDEZ-VOUS DE NOËL DE 500 FAMILLES DE "VAGABONDS"

UNE CURIEUSE ENQUÊTE AU SUJET D'UNE SORTE DE CONGRÈS ANNUEL D'ERRANTS DE LA ROUTE, QUI VA S'OUVRIR, CES JOURS-CI, À ROULERS (BELGIQUE) AVEC LES FÊTES DE NOËL ET DU NOUVEL AN

Il est de coutume de publier, à l'occasion de Noël et du Nouvel An, des comptes ou des histoires plus ou moins fantastiques. Un de nos collaborateurs a estimé, cette fois-ci, que rien ne saurait la réalité quand celle-ci peut être pittoresque et que s'étant donné le plaisir de la recherche, on a réussi à la découvrir.



Voici le typique chariot du « Vagabond » avec ses chaises, balais, osiers, etc., au passage de la frontière franco-belge.

Voici donc un véritable reportage de Noël qui raconte des faits authentiques et extrêmement curieux.

Sur les routes

En Flandre, nous avons notre « Casse-Tout » qui n'est pas un homme créé par l'imagination, mais qui existe bel et bien en chair et en os.

C'est, en effet, un marchand de place, véritable « cas » de la vente sur les marchés de la région et que l'on voit régulièrement à Dunkerque, à Wormhout, à Hondschote, à Bourbourg, à Bergues, etc., etc.

Ce forain, roi du boniment, vend de la vaisselle « des prix « sans concurrence », et en casse aussi, avec le sourire... mais seulement à titre publicitaire, parce que ce fait du bruit et qu'ainsi on attire la clientèle.

Imaginez-vous donc quelque chose comme 500 « casse-tout », 500 « casse-tout » et 500 « casse-tout », mille comme des singes, débrouillés à l'extrême, et qui, accompagnés de leurs femmes et de leurs gosses, parcourent les routes de la Hollande, de la Belgique et de la France, trouvant à « leur vendre » non seulement de la vaisselle, mais encore



Les « Vagabonds » se réunissent dans les « bistrotts » de leur quartier particulier, à ROULERS, et, la chape à la main, racontent leurs histoires de perpétuels errants.

des paniers d'osier et surtout des draps et des toiles de Flandre! Cinq cents familles de cette trempe ne constituent certes pas une quantité négligeable. On pourrait imaginer par ailleurs, que les colporteurs dont nous voulons parler n'ont rien de particulier qui les distingue des autres colporteurs et que parcourent les grands chemins, ils vivent absolument isolés les uns des autres.

Erreur! erreur! C'est ici que nous allons entrer dans le vif du sujet. Un repêchage, pittoresque, en effet, nous apprendra qu'à l'approche de la Noël et du Nouvel An, les 500 colporteurs dont il est question, et qui, tous, sont belges reviennent avec leurs familles à Roulers, tout comme au printemps, les hirondelles reviennent dans notre région.

Ceux qui sont en France, repassent la frontière à Ghépède, Hondschote, Oost-Cappel, Houtkerque, Steenoorde, etc.

Qu'appelle-t-on « Français » ou « Vagabonds » ?

Il existe à Roulers, une colonie très unie de 500 colporteurs habitant des petites maisons en briques rouges pendant une très courte période de l'année. C'est ainsi qu'actuellement toutes les maisons sont absolument vides. On ne

CONVERSATIONS FRANCO-ANGLAISES

Sir John Simon s'est entretenu hier avec MM. Flandin et Laval

Sir John Simon est arrivé hier, à midi, par avion, au Bourget. Il a été salué, au nom du gouvernement, par M. Girardot, directeur de l'Aéropost.

M. Flandin a offert un déjeuner en l'honneur de Sir John Simon. Le nombre des convives étant restreint, Sir Simon et M. Pierre Laval ont procédé à un échange de vues.

Les conversations franco-britanniques ont pris fin à 16 h. 15.

A ce moment, Sir John Simon et Sir John Clerk, ambassadeur de Grande-Bretagne, M. Campbell, ministre plénipotentiaire à l'ambassade de Grande-Bretagne, ont pris congé dans les ter-

LA DÉCONFITURE DE LA BANQUE GAMMAS MASSET ET C^o DE SAINT-OMER

Un mandat de dépôt a été délivré contre MM. Cammas et Masset et ils ont été écroués dans la soirée

Une décision qu'on attendait depuis plusieurs jours déjà et qui n'avait dû être retardée qu'en raison du supplément de besogne imposée au magistrat-instructeur par la dernière session de la Cour d'Assises du Pas-de-Calais, a été prise samedi dans la soirée par M. Delcourt, juge d'instruction, qui a délivré un mandat de dépôt contre MM. Cammas et Masset, gérants responsables de la Banque en déconfiture Cammas-Masset et C^o, de Saint-Omer.

Une décision ne saurait tarder, di-sons-nous dans notre numéro du lundi 10 décembre. Les événements nous ont donné raison. Il est certain que l'information judiciaire qui avait été ouverte par M. Delcourt, juge d'instruction, a été concluante. Les responsables sont arrêtés et auront désormais à répondre de leurs malversations devant la Justice.

Dans le Cabinet du juge d'instruction

Convoqués par M. Delcourt, juge d'instruction, samedi à 14 h. 30, MM. Masset et Cammas furent exacts au rendez-vous. A 14 h. 25, ils traversaient la cour du Palais de Justice et se dirigeaient immédiatement vers le cabinet du juge.

Introduit le premier, M. Cammas fut interrogé en présence de son avocat, M. Legrand, par M. Delcourt. Étaient également présents : MM. Louvet, greffier et Rousselle, secrétaire du Commissaire de police.

Un long interrogatoire

L'interrogatoire, commencé à 14 heures 30, dura jusqu'à 17 h. 30. Entrepris par deux agents venus au Tribunal de Commerce, clients de la Banque venus pour déposer leurs créances au greffe ou au greffe en quête d'événements sensationnels, conversation par petits groupes aux environs de l'édifice de Justice et dans la salle des pas-perdus.

Intéressées par l'arrivée des agents et par la présence des deux gérants de la Banque, de nombreuses personnes commencent à venir au Tribunal de Commerce, clients de la Banque venus pour déposer leurs créances au greffe ou au greffe en quête d'événements sensationnels, conversation par petits groupes aux environs de l'édifice de Justice et dans la salle des pas-perdus.

Déjà l'impression était unanime. Les deux banquiers allaient être arrêtés.

A 17 h. 30, une alerte. La porte du cabinet du juge d'instruction vient de s'ouvrir. M. Cammas en sort accompagné de son défenseur, M. Legrand. Après avoir conversé quelques instants avec son client, M. Legrand sort seul du Palais de Justice suivi, quelques instants plus tard, par M. Delcourt, juge d'instruction, puis par M. Rousselle et un agent.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Mystérieuse arrestation d'un Français à Madère

On croit que celui-ci aurait participé à l'enlèvement du général Koutiepoï

On mande de Funchal que la police a arrêté un Français habitant l'île Madère depuis le mois de septembre dernier avec son ami, un Portugais. Ils menaient une vie très large et changeaient fréquemment d'hôtel, ce qui avait éveillé l'attention de la police.

Il s'agit, paraît-il, du chasseur Gall, qui conduisait la fameuse automobile grise aperçue le 26 janvier 1930 sur la route de Trouville, après l'enlèvement du général Koutiepoï.

La police l'ayant enfermé dans une chambre au troisième étage du commissariat de Funchal, Gall s'est évadé en sautant par la fenêtre d'une hauteur de près de huit mètres. Aussitôt cette évadée connue, la police a organisé une battue et, quatre heures plus tard, Gall était repris dans un immeuble non habité, où il s'était caché.

La police garde la plus grande réserve sur cette affaire.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

NATIONALISME

Avant d'aller révéillonner dans leurs circonscriptions, nos législateurs ont tenu à « assainir » le marche du vin et celui du vin qui en avaient, rudement besoin. Vous avez sans doute lu les textes de loi qui réalisent l'opération et vous y avez peut-être compris quelque chose. Tant mieux pour vous. Pour ma part, j'aimerais mieux avoir à traduire le premier chant de l'Illade que d'expliquer



Un « tri-phi » (Préfet annamite) qui ordonne à ses administrés de consommer tant de litres d'alcool.

les primaires qui parlent à l'É. Officiel et qui défient la perspicacité des plus subtils exécutés.

Mais quelque chose paraît cependant certain : c'est que l'Etat — c'est-à-dire vous et moi — va acheter les millions de quintaux de blé dont on ne sait qu'en faire, et qu'il va faire transformer en alcool qu'il achètera — à nos frais, ça va sans dire — aux viticulteurs dans la mesure.

Au premier abord, ça paraît assez simple, à condition toutefois que l'année 1935 ne nous apporte pas une nouvelle catastrophe sous la forme d'une délabération de blé dont on ne sait qu'en faire, et qu'il va faire transformer en alcool qu'il achètera — à nos frais, ça va sans dire.

Mais au second abord il y a quelque chose d'un peu inquiétant : c'est de savoir ce qu'on va faire de tout ce grain et de toute cette « moelle » dont nous allons bientôt, vous et moi, nous trouver propriétaires.

En ce qui concerne la seconde de ces denrées, il semble qu'il serait élémentaire de faire appel à M. le Ministre des Colonies car le problème a été résolu d'une façon supérieure et élégante dans les pays qui s'honorent d'être placés sous le protectorat de la France, championne du Droit, de la Liberté et de la Civilisation.

En Annam, les Préfets ont simplement prévenu les administrations communales que tout village devra consacrer tant de litres d'alcool par habitant sous peine d'amende. Et voilà d'après le « Volonté Indo-Chinoise », de Saigon, le texte de ces instructions préfectorales :

« Le 19^e jour du 7^e mois de la 9^e année de Bao Dai (28 Août 1934) :

« Le Préfet (tri-phi) ordonne que dans le territoire de sa circonscription qui comprend six cantons, il sera consommé chaque mois 2.200 litres d'alcool.

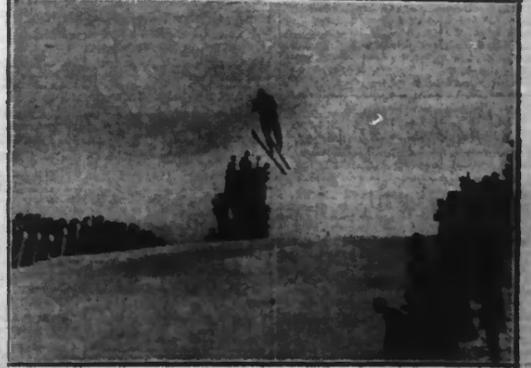
« Par les présentes, le préfet ordonne une vie très large et changeant fréquemment d'hôtel, ce qui avait éveillé l'attention de la police.

« Le chef de canton et son adjoint devront faire la répartition dans les villages du canton, à raison de 7 litres pour 10 inscrits. Les villages devront venir acheter cet alcool et en prendre livraison au chef-lieu (au siège) de la Préfecture et rendre compte ensuite à ce qu'ils auront rendu ou consommé ; les villages qui auront consommé et les villages qui auront consommé ou vendus ne seront punis.

E. VERMEERSCH.

(LIRE LA SUITE EN DEUXIÈME PAGE)

Les Sports d'Hiver battent leur plein



Nul pays n'est aussi bien doté que la France pour la pratique des Sports d'Hiver. Les Vosges, les Alpes, les Pyrénées offrent aux sports les facilités que l'on ne trouve nulle part ailleurs. Notre photographie représente un magnifique saut de ski sur les pentes neigeuses de SUPERBACONNE (Pyrénées).

LIRE EN IÈME PAGE NOS RUBRIQUES « TOURISME » et « LE RÉVEIL AUTOMOBILE »